Ce document indique que l'équipement de marque et référence installé est une fenêtre, double fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète et précise ses caractéristiques thermiques (Uw) évaluées selon la norme susmentionnée. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité.

**4. Durée de vie conventionnelle**

30 ans.

**5. Montant de certificats en kWh cumac**

| Zone climatique | Montant en kWh cumac par m² de fenêtre, double fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant |
|---|---|
| H1 | **5 300** |
| H2 | **4 300** |
| H3 | **2 900** |

X

| Secteur d'activité | Facteur correctif |
|---|---|
| Bureaux, Enseignement, Commerces | **0,6** |
| Hôtellerie-restauration | **0,7** |
| Santé | **1,3** |
| Autres secteurs | **0,6** |

X

| Surface totale des fenêtres, doubles fenêtres et portes-fenêtres (m²) |
|---|
| **S** |

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EN-104, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ BAT-EN-104 (v. A54.3) : Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant, les baies fixes étant permises, pour le remplacement d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux ou mise en place d'une double fenêtre sur une fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux. L'opération inclut le remplacement du dormant existant, sauf dans le cas de l'installation d'une double fenêtre.**

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....
*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ OUI □ NON

*Secteur d'activité :

□ Bureaux □ Enseignement □ Hôtellerie/restauration □ Santé
□ Commerces □ Autres secteurs

*Surface de fenêtres, doubles fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres installées (m²) : .....
*Coefficient de transmission surfacique Uw (W/m².K) : .....

*Nota 1.* – Le coefficient de transmission thermique Uw des fenêtres, doubles fenêtres ou portes-fenêtres est évalué selon la norme NF EN 14 351-1+A2.

*Nota 2.* – Le remplacement d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre équipée de double ou triple vitrage avant travaux, le simple remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées ou la création d'une ouverture dans une paroi opaque ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. De même, le remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres existantes sur murs façades rideaux ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

A ne remplir que si les marque et référence de la fenêtre, fenêtre de toit ou porte-fenêtre ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque(s) : .....
*Référence(s) : .....

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**Opération n° BAT-TH-109**

**Optimiseur de relance en chauffage collectif comprenant une fonction auto-adaptative**

**1. Secteur d'application**

Locaux du secteur tertiaire existants.

**2. Dénomination**

Mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées jusqu'au 30 juin 2028.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le dispositif est équipé d'une fonction basée sur l'apprentissage adaptatif de l'arrêt et du démarrage optimisé du système de chauffage, au sens de la norme NF EN 12098-1 « Performance énergétique des bâtiments - Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 1 : Equipement de régulation pour les systèmes de chauffage à eau chaude », qui recalcule les paramètres utilisés pour déterminer l'heure d'arrêt et de mise en marche, en se basant sur la température ambiante mesurée, l'inertie du bâtiment, les paramètres d'occupation ou la météorologie locale.

Le dispositif intègre une fonction « descente de température (réduit en inoccupation) » et une fonction « commutateur été/hiver » au sens de la norme NF EN 12098-1.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative au sens de la norme NF EN 12098-1.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative au sens de la norme NF EN 12098-1.

La présente opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches BAT-TH-108 « Système de régulation par programmation d'intermittence » et BAT-TH-116 « Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ».

**4. Durée de vie conventionnelle**

15 ans.

**5. Montant de certificats en kWh cumac**

| Secteur d'activité | Montant unitaire en kWh cumac/m² |
|---|---|
| Bureaux | **69** |
| Enseignement | **43** |
| Santé | **53** |
| Commerce | **55** |
| Hôtellerie/ Restauration | **82** |
| Autres secteurs | **43** |

X

| Surface chauffée (m²) |
|---|
| **S** |

X

| Zone climatique | |
|---|---|
| H1 | **1,1** |
| H2 | **0,9** |
| H3 | **0,6** |

La surface chauffée à prendre en compte est celle gérée par le système de régulation par optimiseur de relance.

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-109, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ BAT-TH-109 (v. A54.3) : Mise en place d'un optimiseur de relance comprenant une fonction auto-adaptative sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant**

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....:

*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

*Code postal : .....

*Ville : .....

*Locaux du secteur tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ Oui □ Non

*Surface chauffée (m²) : .....

*Nota.* – La surface chauffée à prendre en compte est celle gérée par le système de régulation par optimiseur de relance mis en place comprenant une fonction auto-adaptative.

*Secteur d'activité (une seule case à cocher) :

□ Bureaux □ Enseignement □ Hôtellerie / Restauration

□ Santé □ Commerce □ Autres secteurs

*L'équipement de régulation est installé sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant depuis plus de 2 ans :

□ OUI □ NON